

Conseil Municipal du

26 septembre 2016

à 18h00

N°ordre	54
N° identifiant	2016-0316

Titre 77 - Produits exceptionnels - Cession d'une emprise en nature d'espace vert - rue du Maréchal Lyautey.

Rapporteur(s)	Bernard CORNU
Date de la convocation	06/09/2016

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	Plan de situation
Secrétaire(s) de séance			

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	Maire
----------	---	--------------

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Immobilier
------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Protéger les ressources de l'Agenda 21 de la Ville de Poitiers » au titre de l'opération proposée : développer une gestion responsable des espaces verts. En effet, la cession de cette emprise vise à privilégier la rationalisation de l'entretien de ces espaces par la collectivité.

Mme Brun et M. Eliautout ont fait l'acquisition de leur résidence principale dans le cadre de l'opération d'acquisition à la propriété de Sipéa située rue du Maréchal Lyautey.

Par la suite, ils se sont rapprochés de la Ville de Poitiers en se portant acquéreurs d'une emprise close en nature d'espace vert, appartenant à la collectivité et jouxtant leur propriété, afin d'agrandir leur jardin.

La Ville de Poitiers souhaite répondre favorablement à cette demande. Par conséquent, la collectivité envisage de céder la parcelle cadastrée section EM n°824, d'une superficie de 147 m².

Une promesse d'achat a été signée par les acquéreurs. Le prix de cession s'élève à 5 000 €.

Les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs. Le service France Domaine a été saisi à l'occasion de cette cession.

En conséquence, il vous est proposé :

- De constater la désaffectation de cette emprise et de prononcer son déclassement du domaine public ;
- D'accepter cette cession aux conditions sus indiquées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, son représentant à signer tous documents à intervenir ;
- D'encaisser la recette, soit 5 000 €, au budget principal de la Ville, sous fonction 823, article 775, service 3300.

POUR	0	Pour le Maire,
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE		

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	3.2
Nomenclature Préfecture	Aliénations

Ville de Poitiers
Hôtel-de-Ville
Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex

Plan de situation – Rue du Maréchal Lyautey - Poitiers

